

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-4-12-11

Séance du lundi 15 mai 2023

PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN - APPROBATION DE CONVENTIONS D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER serge donne procuration à BEY Françoise
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-2, L.1111-9,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-6-5-16 du 31 mai 2021 relative au principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au Programme Petites Villes de Demain et à l'approbation de la convention d'adhésion type et de 2 conventions d'adhésion concernant les communes de Sarre-Union, Diemeringen, Drulingen et Munster ainsi que leurs intercommunalités de rattachement,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-7-4-6 du 13 juillet 2021 relative au principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au Programme Petites Villes de Demain et à l'approbation de la convention d'adhésion type et de la convention d'adhésion concernant les communes de Niederbronn-les-Bains, Gundershoffen, Mertzwiller / la commune de Reichshoffen ainsi que leur intercommunalité de rattachement,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2021-8-4-12 du 20 septembre 2021 autorisant le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer l'acte d'engagement entre la Collectivité européenne d'Alsace et les Ministères de la transition écologique et solidaire, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, pour le partage de données statistiques sur les logements vacants via le traitement LOVAC,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 2 mai 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention d'opération de revitalisation du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, des communes de Niederbronn-les-Bains, Gundershoffen, Reichshoffen et Mertzwiller à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve la convention cadre Petites Villes de Demain valant opération de revitalisation du territoire de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, des communes de Sarre-Union, Diemeringen et Drulingen à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve la convention cadre Petites Villes de Demain valant opération de revitalisation du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster et de la commune de Munster à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace ;

- Autorise la Collectivité européenne d'Alsace à mettre à disposition le traitement LOVAC à l'Agence Départementale Information Logement du Haut-Rhin, selon les termes de la convention d'engagement jointe en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer lesdites conventions d'Opération de Revitalisation du Territoire précitées, jointes en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer la convention d'engagement afférente à la mise à disposition du traitement LOVAC précitée.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote

Victor VOGT, Maire de la Commune de Gundershoffen

Marc SENE, Maire de la Commune de Sarre-Union et Président de la Communauté de Commune de Sarre-Union

Monique MARTIN, Adjointe au Maire de la Commune de Munster